

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2024

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 9 Février 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : MM. WICIAK Joël, GOGUET Michel, LEMASLE Annick, TEXIER Pascal, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, COUDREAU Maxime, WICIAK Maxime, VERBOIS Christophe, MAZOUIN Yann, FEVRIER Marie-Cécile.

Absent(s) : CHEVALLIER Béatrice, MALBOEUF Benjamin, MIRANDE Geoffroy, PIAUGEARD Annie.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire pour d'autres boulangers, M. le Maire propose d'exonérer M. LEFAIVRE des loyers et de la location du matériel depuis la signature du bail jusqu'à l'ouverture. La boulangerie devrait ouvrir le mardi 20 février (à la demande de M. LEFAIVRE, une affiche a été mise sur la vitrine). Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Après avoir rencontré les principaux financeurs du projet de rénovation du Monument aux Morts, M. le Maire propose un nouveau plan de financement :

* Département de la Charente-Maritime	
Plafonné à 1 500 €	1 500,00 €
* Ministère de la défense 50 %	3 453,70 €
* Souvenir français ≈ 4,35 %	300,00 €
* Fonds propres ≈ 23,93 %	1 653,70 €
Total	6 907,40 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et charge M. le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

M. le Maire propose l'acquisition d'un abri bus pour l'impasse des Bonnet. Il s'agit du même modèle que ceux déjà implantés sur la commune. Le montant s'élève à 3518 € HT. Une subvention de 50%, dans le cadre des amendes de police, sera demandée au CD17. Le Conseil Municipal accepte ce projet.

Le SDEER demande qu'on lui transfère la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce transfert de compétence.

Afin de préparer le budget prévisionnel de l'année 2024, nous étudions aujourd'hui les demandes de subventions pour lesquelles nous sommes sollicités :

Article imputation	ASSOCIATIONS	Subventions 2023	Propositions 2024
65748	ACCA des Touches-de-Périgny	260 €	300 €
65748	Amicale des donateurs de sang bénévoles	50 €	80 €
65748	Amicale des sapeurs-pompiers de Matha	50 €	80 €
65748	ADMR	80 €	100 €
65748	Club des Loisirs	--	--
65748	FNACA Comité Local des Anciens Combattants	50 €	80 €
65748	Comité des Fêtes	260 €	300 €
65748	Restaurants du Cœur	50 €	80 €
65748	Société de Pêche « la truite des touches »	260 €	300 €
65748	SOLMAT	100 €	120 €
65748	Football Club Bagnizeau – Les Touches	260 €	300 €
65748	Souvenir Français	50 €	80 €
65748	RPIC la Marelle (subv exceptionnelle 2023)	500 €	--
65748	Amicale des 4 Saisons	--	150 €
	Total	1 970 €	1 970 €

Les Maires pour la planète : 50 €.

ANLP : 12 €.

Notre contrat actuel d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à terme le 31 décembre 2024. Le CDG17 demande à ce qu'on lui délègue la passation d'un contrat d'assurance groupe correspondant.

Après délibération, la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Le Comité Social Territorial du CDG17 a émis un avis favorable à notre proposition de prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat des employés municipaux. Elle sera donc attribuée prochainement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « UTOPIZZ », représentée par M. DERACHE Rudy, souhaite installer son camion « foodtruck » tous les lundis soir sur le parking de la salle des fêtes (foodtruck plat du jour et pizza à emporter et en ambulancier), à compter du 1^{er} mars 2024.

Afin d'éviter les nuisances sonores, M. le Maire propose de lui mettre à disposition l'électricité de la salle des fêtes moyennant une redevance annuelle de 120 euros, payable à l'avance. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 6 avril. L'organisation est détaillée et il faut procéder au choix du menu proposé par Bruno COUMES. Le Conseil Municipal valide le menu suivant : Crème de potiron, Cassolette de St Jacques et fondu de poireau, Quasi de veau et son risotto. Le pain et le dessert seront fournis par notre nouveau boulanger.

Environ 50 personnes présentes à la cérémonie des vœux du 14 janvier et quelques questions auxquelles nous allons essayer de répondre :

- Chemin piéton sur l'allée des Soupirs : difficile de la modifier sans de lourds travaux,
- Panneaux aux entrées de commune pendant les vendanges : bonne idée pour la sécurité de tous,
- Circulation des PL : sans suite,
- IFER / Facture EDF : impossible à réaliser car la commune n'a pas la compétence « électricité ».
- Ordures ménagères : compétence de CYCLAD qui sera informé de la demande.

La cartographie liée aux ZAER a bien été élaborée avant le 31 décembre 2023 et la carte saisie est montrée.

Le 31 janvier 2024, M. le Maire a signé l'achat des terrains ZC067 et ZC211 jouxtant le parc de loisirs de Cachet. Il va falloir maintenant définir un projet pour ces parcelles.

M. le Maire propose d'organiser la chasse aux œufs de Pâques le dimanche 31 mars selon les mêmes conditions que l'an passé.